

Pour un climat scolaire positif  
***notre plan de lutte***  
contre la violence et l'intimidation



***À notre école, la direction et le personnel interviennent!***

**Violence** (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle ;
- exercée **intentionnellement** contre une personne ;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer ;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

**Intimidation** (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non ;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace ;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées ;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

**Agissons ensemble!**

## Portrait de l'école

92% (QSVE-R) des élèves se sentent en sécurité dans notre école

Parmi les formes de violence, c'est la violence verbale et l'impolitesse qui ressortent le plus (QSVER-R)

77% des élèves disent qu'il y a un ou des adultes à leur école avec qui ils peuvent parler s'ils rencontrent un problème personnel

Les moments de la journée où les élèves rapportent le plus être victimes d'un acte de violence sont sur l'heure du dîner et lors des transitions dans la cours d'école

## Nos objectifs cette année

Sensibiliser les élèves à distinguer les termes: Conflit, violence, intimidation

Réduire le pourcentage d'impolitesse (violence verbale)

Sensibiliser tous les élèves de notre école à l'inclusion et à la différence

## Ce que l'école va faire

Ateliers TES et AVSEC contre la violence et l'intimidation

Enseigner explicitement les comportements attendus

Ateliers hebdomadaires avec clientèle cible

Application du code de vie en valorisant les comportements positifs

Activités animées par Acti-leaders

*Approche préventive et positive en matière de gestion de conflit*

*Collaboration entre tous les membres du personnel*

*Ateliers de sensibilisation*

*Collaboration école-famille*

*Prise en charge rapide*

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique. **Nous souhaitons favoriser l'inclusion de tous et le respect des différences.**

# Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?

**Au moment MÊME  
où un acte est  
constaté**

*Des actions sont immédiatement prises :*

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées ;
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit ;
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur	Témoïn
<p><b>Mesures de soutien et d'encadrement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rencontre avec l'élève</li> <li>♣ Mesure de protection</li> <li>♣ Suivi individuel, de groupe</li> <li>♣ Contrat d'engagement</li> <li>♣ Rencontre avec le policier éducateur</li> <li>♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO)</li> <li>♣ Soutien lors d'une dénonciation</li> <li>♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche</li> <li>♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche</li> </ul>	
<p><b>Sanctions possibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rapport au dossier</li> <li>♣ Retrait de classe</li> <li>♣ Travail communautaire</li> <li>♣ Mesures réparatrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Perte de privilège</li> <li>♣ Suspension interne/externe</li> <li>♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé</li> </ul>
<p><b>Suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Interventions rapides</li> <li>♣ Rencontre des différents acteurs</li> <li>♣ Contact avec les parents</li> <li>♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce q situation soit réglée (suivi 2-1-1)</li> </ul>	

## Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation :

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

## Comment vous pouvez dénoncer?

**Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.** Nous vous invitons à communiquer avec nous. Si vous le désirez, nous pouvons, après avoir convenu d'un moment, vous rencontrer via TEAMS ou en présentiel.

Téléphone



Courriel



Rendez-vous



## Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Lise Gendron 819-503-8807 poste 812 770 ou 812 771 <a href="mailto:Lise.Gendron@csspo.gouv.qc.ca">Lise.Gendron@csspo.gouv.qc.ca</a>
Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 <a href="http://www.ligneparents.com">www.ligneparents.com</a>
Service de police	Sécurité publique MRC des Collines-de-l'Outaouais 7 Chemin Edelweiss, La Pêche (Qc) J0X 3G0 Téléphone : 819-459-2422
CISSS Outaouais	811